

## **BYK-9076**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BYK-9076  
UFI : 3610-E0C2-400S-AKFJ  
Code du produit : 000000000000106468

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Additif mouillant et dispersant

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel  
Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735  
  
Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+44 1235 239670

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

## BYK-9076

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Sel d'alkylammonium d'un copolymère de haut poids moléculaire

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistre- | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--------------------------------------------------------|----------------|--------------------------|
|              |                                                        |                |                          |

## BYK-9076

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

|                                                                                                                                                                                     | ment        |                                                  |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|----------------|
| 1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate | 398475-96-2 | Eye Irrit. 2; H319<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411 | >= 50 - <= 100 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau
- Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

## **BYK-9076**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de phosphore

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

## BYK-9076

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| tion sans danger                                                | Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.<br>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.<br>Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.                                                                                                                                                                                      |
| Mesures d'hygiène                                               | : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.                                                                                         |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.<br>Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage             | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.                                                                                                                                                                                              |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Donnée non disponible |
|--------------------------------|-------------------------|

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

|                                   |                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux               | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure<br>Lunettes de sécurité à protection intégrale<br>Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection des mains              |                                                                                                                                                                                                             |
| Matériel                          | : Caoutchouc nitrile                                                                                                                                                                                        |
| Délai de rupture                  | : > 480 min                                                                                                                                                                                                 |
| Épaisseur du gant                 | : 0,4 mm                                                                                                                                                                                                    |
| Remarques                         | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.                                                           |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches<br>Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.                                                          |

## **BYK-9076**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                       |                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Etat physique                                                         | : liquide                                                                   |
| Couleur                                                               | : ambre                                                                     |
| Odeur                                                                 | : douce                                                                     |
| Seuil olfactif                                                        | : Donnée non disponible                                                     |
| Point/intervalle de fusion                                            | : < 0 °C<br>Méthode: derived                                                |
| Début d'ébullition                                                    | : > 250 °C<br>Méthode: derived                                              |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible                                                     |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible                                                     |
| Point d'éclair                                                        | : 135,00 °C<br>Méthode: 49 (Pensky-Martens)                                 |
| Température d'auto-inflammation                                       | : > 200 °C<br>Méthode: DIN 51794                                            |
| Température de décomposition                                          | : Donnée non disponible                                                     |
| pH                                                                    | : 6 (20 °C)<br>Concentration: 10 %<br>Méthode: Universal pH-value indicator |
| Viscosité                                                             |                                                                             |
| Viscosité, dynamique                                                  | : Donnée non disponible                                                     |
| Solubilité(s)                                                         |                                                                             |
| Hydrosolubilité                                                       | : complètement miscible                                                     |
| Solubilité dans d'autres                                              | : Donnée non disponible                                                     |

## BYK-9076

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

solvants

|                                       |   |                                                                             |
|---------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible                                                       |
| Pression de vapeur                    | : | < 1 hPa (20,00 °C)<br>Méthode: derived                                      |
| Densité relative                      | : | Donnée non disponible                                                       |
| Densité                               | : | 1,0500 g/cm <sup>3</sup> (20,00 °C)<br>Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube) |
| Masse volumique apparente             | : | Non applicable                                                              |
| Densité de vapeur relative            | : | Donnée non disponible                                                       |

### 9.2 Autres informations

|                           |   |                          |
|---------------------------|---|--------------------------|
| Inflammabilité (liquides) | : | Entretient la combustion |
| Taux d'évaporation        | : | Donnée non disponible    |

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |   |                                                                                      |
|-----------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
|-----------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.4 Conditions à éviter

|                     |   |                       |
|---------------------|---|-----------------------|
| Conditions à éviter | : | Donnée non disponible |
|---------------------|---|-----------------------|

### 10.5 Matières incompatibles

|                   |   |                |
|-------------------|---|----------------|
| Matières à éviter | : | Oxydants forts |
|-------------------|---|----------------|

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

**Produit:**

## **BYK-9076**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
BPL: oui

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux.  
BPL : oui

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Remarques : Donnée non disponible

## **BYK-9076**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Donnée non disponible

## BYK-9076

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,0 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

## BYK-9076

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

BPL: oui

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**1,2-Ethanediamine, polymer with aziridine, reaction product with 2-propenoic acid, 2-ethylhexyl ester, salt with oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether, phosphate:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

## BYK-9076

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

Emballages contaminés : lages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
: Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Alkylammonium salt)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Alkylammonium salt)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,  
N.O.S.  
(Alkylammonium salt)  
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Alkylammonium salt)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9  
RID : 9  
IMDG : 9  
IATA : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : -  
RID  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du : 90

## BYK-9076

Version 10.0

SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020

Date d'impression 12.01.2023

danger

Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Remarques : IMDG Code segregation group - none

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

## BYK-9076

Version 10.0

SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020

Date d'impression 12.01.2023

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR  
L'ENVIRONNEMENT

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Irrit. : Irritation oculaire

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à

## **BYK-9076**

Version 10.0  
SDB\_BE

Date de révision: 25.11.2022

Date de dernière parution: 23.11.2020  
Date d'impression 12.01.2023

Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

#### **Classification du mélange:**

|                   |      |
|-------------------|------|
| Eye Irrit. 2      | H319 |
| Aquatic Chronic 2 | H411 |

#### **Procédure de classification:**

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR